

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Le Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut-Chemin (SMRHC) assure depuis le 14 avril 2021 la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour le compte de la Communauté de communes Rives de Moselle, de la Communauté de communes Haut-Chemin Pays de Pange et de l'Eurométropole de Metz.



1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

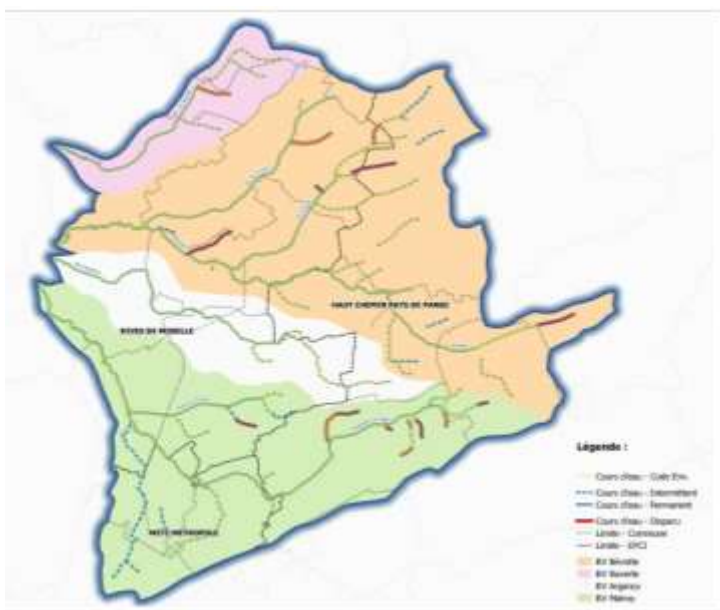
Le Syndicat mixte des ruisseaux du Haut-Chemin, c'est :

- 70 km de linéaire de cours d'eau
- 61,5 km² de surface de bassin versant
- 13 903 habitants (recensement 2015)
- 3 EPCI membres
- 16 communes couvertes

Le Syndicat intercommunal à vocation unique des Bassins Versants (SIVU BV) été créé en 2007 par le regroupement de 7 communes désireuses de gérer l'entretien de leurs cours d'eau.

La loi MAPTAM de janvier 2014, a attribué, entre autres, aux Communautés de communes et Communautés d'agglomération, une nouvelle compétence obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite compétence GEMAPI.

Le Syndicat intercommunal à vocation unique des Bassins Versants est devenu au 1^{er} janvier 2018 le Syndicat mixte des ruisseaux du Haut-Chemin. Ce nouvel établissement a engagé une révision statutaire qui a abouti à une mise en cohérence de ses compétences et à une extension de son périmètre. Les nouveaux statuts ont été fixés par arrêté préfectoral du 14 avril 2021.



La Communauté de communes Rives de Moselle pour 8 communes, la Communauté de communes Haut-Chemin Pays de Pange pour 6 communes et l’Eurométropole de Metz pour 4 communes ont demandé leur adhésion au Syndicat des ruisseaux du Haut-Chemin.

Les compétences exercées par le Syndicat sont ainsi la lutte contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques.

Le périmètre du Syndicat mixte des ruisseaux du Haut-Chemin recouvre les bassins versants du ruisseau de Malroy, d’Argancy, de la Bévotte et de la Ravèrte

2. GOUVERNANCE

Le Conseil syndicat est l’organe délibérant du Syndicat. Il regroupe l’ensemble des délégués désignés par les membres dans les conditions fixés aux statuts (statuts en ligne sur le site du Syndicat).

2.1. Composition du Comité syndical

Le Syndicat est administré par un organe délibérant composé de 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants, élus par les membres.

Les délégués sont nommés pour la durée des mandats de l’assemblée qui les a désignés.

2.2. Les délégués

• LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Delphine BERGER, Communauté de communes Haut-chemin Pays de Pange

1^{er} Vice-Président : René HUBERTY, Communauté de communes Rives de Moselle

2^{ème} Vice-Président : Jean-Louis BALLARINI, Eurométropole de Metz

• LES DELEGUES TITULAIRES

Communauté de communes rives de Moselle	HUBERTY René GAUDE Hervé PIERRON Florent TURCK Gilbert EMMENDOERFFER Jocelyne CAYOTTE Jean-Paul
Communauté de communes Haut-Chemin Pays de Pange	BERGER Delphine EHLINGER Laurent HENNEQUIN François SCHRECKLINGER Didier
Eurométropole de Metz	BALLARINI Jean-Louis DIEUDONNE Vincent MARQUES Marie

• LES DELEGUES SUPPLEANTS

Communauté de communes Rives de Moselle	OBERLE Francis POINSIGNON Henri DEMUYNCK Arnaud GAILLOT Cyril FREY Nicolas NEVEUX Guy
Communauté de communes Haut-Chemin Pays de Pange	LOMANTO Joseph GUIRAUT Lionel WEIL Sylvain HUBERT Boris
Eurométropole de Metz	ECKENFELDER René COTTEL Mathieu KOLATA-MERCIER Marie-Luce

2.3. Les séances du Comité syndical

4 conseils syndicaux se sont tenus au cours de l'année 2024 :

⇒ 01 février 2024

- Approbation du procès-verbal du 15/11/2023
- Installation des représentants d'EUROMETZ METROPOLE au syndicat
- Application fongibilité des crédits à la suite du passage à la nomenclature M57
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Divers

⇒ 18 mars 2024

- Approbation du procès-verbal du 01/02/2024
- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation des résultats
- Participation des EPCI
- Budget primitif 2024
- Divers

⇒ 22 mai 2024

- Approbation du procès-verbal du 18/03/2024
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le programme pluriannuel de restauration et de gestion des bassins versants des ruisseaux du haut-chemin
- Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour le financement de la mission de maîtrise d'œuvre
- Demande de subvention auprès de la Région Grand-Est pour le financement de la mission de maîtrise d'œuvre
- Délibération modificative budget primitif 2024 pour ajustement article 001, dépense d'investissement
- Divers

⇒ 24 septembre 2024

- Approbation du procès-verbal du 22/05/2024
- Etat des dépenses et recettes
- Activités du syndicat

Toutes les délibérations prises lors des différents conseils sont disponibles sur le site internet du Syndicat (www.lesruisseauxduhautchemin.com) dans la rubrique « décisions syndicales ».

3. LES ACTIONS REALISEES EN 2024

• **ETUDE/DIAGNOSTIC : Lancement d'une mission de maitrise d'œuvre pour l'élaboration d'un programme de travaux pluriannuel de restauration et de gestion des bassins versant des ruisseaux du Haut-Chemin**

Le syndicat a pris l'attache de MATEC afin de l'épauler dans la rédaction des pièces administratives et réglementaires, pour le lancement d'une mission sur l'ensemble de son territoire. A l'issue de la consultation, le bureau d'études BEPG a été retenu pour une mission qui se décompose en quatre grands axes :

- La réalisation d'un diagnostic environnemental complet du bassin versant du ruisseau de la Ravèrte,
- Une actualisation des diagnostics environnementaux des bassins versants des ruisseaux de Malroy et d'Argancy,
- Une intégration et une analyse critique des résultats de l'étude environnementale réalisée en 2024 sur le ruisseau de la Bévotte,
- L'élaboration d'un programme pluriannuel de restauration et de gestion de l'ensemble des bassins versant des ruisseaux du Haut-Chemin.



Aux termes de l'année 2024, toutes les prospections de terrains ont été réalisées et la partie diagnostic est achevée. La prochaine étape portera sur l'élaboration du programme de travaux permettant de traiter les dysfonctionnements relevés dans la phase de diagnostic, selon un ordre de priorité basé sur le rapport cout/efficacité des mesures proposées et sur le budget disponible.

• **ACTION OPERATIONNELLE : Lancement d'un projet de travaux de restauration sur le ruisseau de Malroy à Vany**

À la suite des fortes précipitations du mois de janvier 2024, la commune de Vany a connu des inondations sur la place de la fontaine dues à un encombrement du ruisseau de Malroy. Cet encombrement rendait l'évacuation des eaux pluviales difficile voire impossible sur le tronçon le long de la route M69C. L'entreprise SAS Bertrand est intervenue en urgence pour libérer le lit afin de régler le problème d'inondations. Ces travaux seront complétés dans un deuxième temps par un projet de restauration plus ambitieux sur le cours d'eau.

Pris entre la route et une exploitation agricole, le ruisseau de Malroy est très enclavé sur ce secteur et y travailler latéralement est compliqué.

Compte tenu de cette difficulté, le syndicat a choisi de mettre en place des boudins de coco pré végétalisés qui vont limiter le travail dans les berges abruptes tout apportant une nouvelle dynamique d'écoulement et faciliter l'autoépuration du ruisseau. Un apport de matériaux solides et grossiers sera également réalisé afin de stabiliser le fond du lit du ruisseau. Les travaux devront commencer au cours du deuxième trimestre 2025. Les forts niveaux d'eau de la fin d'années 2024 ont rendus les travaux compliqués.

• **INFORMATION, SENSIBILISATION ET EXPLICATION** sur les tenants et aboutissements de la GEMAPI et de ses enjeux locaux.

En 2024, il s'est passé :

- L'organisation d'une conférence/débat intitulée « les rivières d'Eau'jourd'hui : comment se gère l'eau sur le territoire ? Vers qui se tourner lorsqu'on a besoin de renseignements ? » et la tenue d'un stand à la journée « découverte de la nature en bord de Moselle » dans le cadre de la semaine du développement durable portée par la communauté de communes Rives de Moselle,
- La réalisation d'outils et de support de communication (feuille d'information, articles divers...),
- L'assistance et les renseignements apportés aux nombreuses interrogations des riverains, des élus...,
- De nombreuses rencontres individuelles organisées avec les propriétaires riverains et les exploitants agricoles concernés par des parcelles en bord de cours d'eau pour exposer les travaux projetés et recueillir les avis ou difficultés existantes.

4. BILAN FINANCIER 2024

5.1 Budget

Le budget de l'année 2024 a été soumis au vote et validé par le Conseil syndical du 18 mars 2024. Il s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :	INVESTISSEMENT :	TOTAL DU BUDGET :
Dépenses : 319 980,51 €	Dépenses : 339 699,50 €	Dépenses : 659 680,01 €
Recettes : 319 980,51 €	Recettes : 339 699,50 €	Recettes : 659 680,01 €

5.2 Le compte administratif 2024

L'exécution du budget de l'exercice 2024 fait apparaitre les résultats suivants :

<u>Investissement</u>			
Dépenses	Prévu :	339 699,50 €	
	Réalisé :	20 156,04 €	
Recettes	Prévu :	339 699,50 €	
	Réalisé :	78 507,21 €	

Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	319 980,51 €
	Réalisé :	88 287,57 €
Recettes	Prévu :	319 980,51 €
	Réalisé :	246 099,74 €

Les dépenses de fonctionnement s'articulent autour de deux chapitres principaux :

- Les frais de personnel pour un total de 45 944,68 € (toutes charges comprises) pour un effectif total de 1 agent au 31 décembre 2024 ;
- Les charges à caractère général pour un total de 28 068,88 € qui concernent l'ensemble des moyens généraux et besoins - hors ressources humaines - permettant le fonctionnement du Syndicat (frais de télécommunications, location immobilière, affranchissement, assurance, fournitures administratives, ...)

En investissement, les dépenses concernent les frais liés aux opérations du Syndicat pour 20 156,04 €.

6. LES PARTENAIRES

Pour l'ensemble des dossiers évoqués ci-avant (étude, travaux et animation), le Syndicat bénéficie d'un appui technique et financier de la part de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est.

